

Par courriel

Sept-Îles, le 22 juillet 2015

Objet : Formothane inc. situé au 410, avenue Perreault à Sept-Îles

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 21 juillet 2015 concernant l'objet précité.

Le document demandé est accessible. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation émis à Formothane inc., daté du 26 juin 2015, ayant pour objet « Traitement de sols contaminés par oxydation chimique », signé par M. Alain Gaudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2 pages.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53,54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Nathalie Després
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

COPIE

Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques

Québec 

Sept-Îles, le 26 juin 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Formothane inc.
410, avenue Perreault
Sept-Îles (Québec) G4R 1K5

N/Réf. : 7610-09-01-0222601
401263768

Objet : Traitement de sols contaminés par oxydation chimique

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 25 février 2015, reçue le 25 février 2015 et complétée le 18 juin 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Réalisation d'un traitement en place de sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ par oxydation chimique au 410, avenue Perreault à Sept-Îles correspondant au lot 2 831 053 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Sept-Îles.

Le projet débutera suite à la réception du certificat d'autorisation et sera terminé à l'automne 2015.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

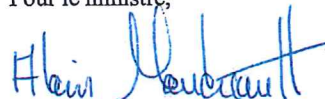
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 février 2015, signée par **Art. 53-54** chargée de projets de la firme Axor Experts-Conseils, 2 pages, à laquelle sont annexés un formulaire de demande d'autorisation complété ainsi que quatre annexes;
- Courriels transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datés du 8 au 22 mai 2015, concernant des demandes d'informations supplémentaires, auxquels est annexé le document suivant :
 - Modification du plan 3501-410 EN-01, signé et scellé par **Art. 53-54** le 20 mai 2015, 1 page,;
- Courriels transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datés du 16 au 18 juin 2015, concernant des demandes d'informations supplémentaires, auxquels est annexé le document suivant :
 - Croquis précisant le mode de traitement en place, signé par **Art. 53-54** le 18 juin 2015, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/NDR/jm

Alain Gaudreault
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de la Côte-Nord

Préparé par :
Véifié par : *56*